

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2024**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2024 à 16 heures 30.

Etaient présents: Monsieur Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; Monsieur Michel CUBERTAFOND, Conseiller départemental ; Madame Sophie LECOINTE, DRAC Nouvelle Aquitaine, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Philippe LACROIX, maire d'Oradour-sur-Glane ; Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, secrétaire de l'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, vice-président de l'ANFMOG ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir: Madame Isabelle DEBOURG, conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ;

Etaient absents, excusés: Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET ; Monsieur ou Madame le payeur départemental.

Assistaient: Monsieur Sebastien NANY, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; Madame Aurélie MURAT, directrice du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, assistante de direction du Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

-2-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 MAI 2024

I. EXPOSE

Le compte rendu de la séance du 07 mai 2024 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

II. PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le compte rendu de la séance du 07 mai 2024.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **ADOpte** à la majorité des voix : 11 pour et 1 abstention, le compte rendu de la séance du 07 mai 2024 joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 01 juillet 2024
La Directrice

B. ROBERT



REÇU EN PREFECTURE
le 08/07/2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MAI 2024

Le conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mardi 07 mai 2024 à 17 heures.

Etaient présents : Monsieur Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Stéphane VEYRIRAS, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Thierry MIGUEL vice-président du Conseil Départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; ; Madame Elisabeth PEROT, ABF, cheffe de l'UDAP 87, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle aquitaine ; Madame Francine BRISSAUD, secrétaire de l'ANFMOG.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG à Madame Francine BRISSAUD ;

Etaient absents, excusés : Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; Madame Isabelle DEBOURG, conseillère départementale ; Monsieur Michel CUBERTAFOND, Conseiller départemental ; Monsieur Philippe LACROIX, maire d'Oradour-sur-Glane ; Monsieur Claude MILORD, vice-président de l'ANFMOG ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire ; Madame Nicolle MARTIN payeuse départementale ; Monsieur Francis BUGE, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; Monsieur Pascal NOURRY, directeur du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ;

Assistaient : Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative et financière au centre de la mémoire, Madame Justine CHAVANCE, assistante de direction, secrétaire de séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance, il annonce l'ordre du jour et donne ensuite la parole à Madame la Directrice.

1- CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SITE MEMORIEL D'ORADOUR-SUR-GLANE

En 1999, une convention a été signée entre l'Etat, le ministère de la Culture et de la communication, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS), le Département de la Haute-Vienne et le Centre de la mémoire d'Oradour, elle définissait les conditions de retrait de la CNMHS du village martyr, ainsi que les nouvelles conditions d'accès et de visite des ruines, et les relations entre l'Etat et l'établissement public dans l'enceinte du monument.

Quatre-vingts ans après le massacre d'Oradour-sur-Glane, l'Etat, le Département de la Haute-Vienne, le Centre de la mémoire d'Oradour, la Commune d'Oradour-sur-Glane et ANFMOG se donnent pour objectif de poursuivre et de développer leur action concertée pour assurer La meilleure transmission, au bénéfice du public le plus large, du message mémoriel et historique de cet évènement, qui apporte le témoignage universel de la barbarie d'un crime de guerre sur une population civile.

Cet objectif est matérialisé par la convention jointe en annexe.

Madame Robert souligne que compte tenu de l'ancienneté de la convention de 1999, il apparait aujourd'hui nécessaire de remettre à l'étude ce document. C'est un document important qui fixe un cadre général. C'est également le fruit d'un travail collectif des acteurs du village martyr.

Monsieur ESCURE souligne cette volonté de travailler ensemble et de remettre à jour un document vieux de 25 ans.

Madame BRISSAUD remarque que l'article 05 de la convention est incomplet. Elle s'interroge sur la question du contrôle des entrées lors de la fermeture annuelle du centre de la mémoire.

Madame ROBERT confirme que ce point a déjà été abordé lors du Comité Partenarial de Site et souligne que la période de fermeture du centre est assez courte. L'Etat ayant la responsabilité du site, c'est à lui qu'incombe ces contrôles.

Madame PEROT précise qu'il ne s'agit pas d'un contrôle d'entrée mais plutôt d'une surveillance accrue du site et s'interroge sur le dimensionnement des effectifs : seulement 3 agents de surveillance au village martyr

Madame ALMOSTER-RODRIGES rappelle l'importance de s'assurer du respect des règles de bienséance au moment de la fermeture du CMO. Elle propose un rappel des règles.

Madame Robert demande la modification de l'art 05 en ces termes « qu'en cas de fermeture du centre, l'accès au village devra faire l'objet d'une surveillance plus marquée. Un rappel des règles de visites devra être affiché ». Les partenaires de la convention seront notifiés de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de demander la modification de l'art 05 de la présente convention, de valider la convention ainsi modifiée

2- AVENANT A LA CONVENTION DE CONTRAT DE PRET D'OBJETS EN DATE DU 06 FEVRIER 2023

Par délibération en date du 22 mars 2023, le Conseil d'administration a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de contrat de prêt d'objets avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'ANFMOG, dans le cadre de la création de l'exposition *Oradour- Objets en héritage*.

Cette convention prévoyait que l'exposition *Oradour-Objets en héritage* serait clôturé fin 2024, date à laquelle il était prévu que le Centre de la mémoire d'Oradour ferme pour les travaux de reconfiguration.

Ces travaux étant repoussés d'une année, l'exposition demeure ouverte au public et il convient donc d'allonger la durée de la convention par voie d'avenant joint en annexe

Madame TUYERAS rappelle l'importance de tout ce qui peut donner une dimension humaine et approuve vivement cette prolongation ; Monsieur ESCURE souligne l'importance de la notion « d'humanité » qui plus est dans le contexte actuel.

Madame ALMOSTER-RODRIGUES approuve ce propos et met en avant l'importance de la transmission de cette vision aux jeunes générations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le projet d'avenant et Autorise Monsieur le président à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant rien à ajouter, le Président lève la séance à 17 heures 45.

Le Président
du centre de la mémoire d'Oradour

Fabrice ESCURE



La Directrice
du centre de la mémoire d'Oradour

B.ROBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'R'.

La Secrétaire de séance

Justine CHAVANCE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Justine Chavance".